

Papiers à fournir au CAM Basket

Saison 2019 – 2020

- La dernière page du règlement du CAM Basket signée.
- La cotisation annuelle.
- L'imprimé de la FFBB rempli et signé par le licencié ou les parents.
- Une photo d'identité (nom et prénom au dos).
- Le papier d'assurance de la FFBB rempli et signée (même si vous refusez de la prendre).
- Une attestation de votre assurance qui couvre le basket en compétition (Uniquement si vous ne prenez pas l'assurance de la FFBB).
- Un chèque de 10 € pour les calendriers (2 par licencié) – 15€ pour 2 licenciés de la même famille – 20€ pour 3 licenciés

Documents complémentaires pour les nouveaux licenciés

- Un certificat médical de moins de 3 mois en précisant **basket en compétition**.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille.

TARIF LICENCES 2019 - 2020

U7 (2013/2015)	-----	65 €
U9 (2011/2012)	-----	70 €
U11 (2009/2010)	-----	75 €
U13 (2007/2008)	-----	80 €
U15 (2005/2006)	-----	85 €
U17 (2003 - 2004)	-----	90 €
U20 (2001 - 2002)	-----	95 €
Seniors	-----	95 €

10 € de remise pour 2 licences de la même famille

20 € de remise pour 3 licences de la même famille

Assurance : A : 2,98€ B : 8,63 € **(La cotisation de l'assurance est en plus)**

Règlement intérieur du CAM Basket

Le présent règlement a pour but :

- de faciliter la discipline afin de permettre à tous les licenciés de profiter au mieux des activités proposées en contractant de bonnes habitudes.
- de prévenir les incidents et les accidents en cherchant à en diminuer les causes les plus fréquentes.

I. HORAIRES - FREQUENTATION

1. Les horaires des entraînements sont définis en début de saison pour chaque catégorie.
2. Les joueurs sont tenus d'arriver à l'heure afin de ne pas perturber l'entraînement.
3. Un joueur ne peut sortir du cours avant l'heure réglementaire que si l'un des parents ou un adulte, habilité par ceux-ci par une autorisation écrite, vient le chercher dans le gymnase.
4. Il est déconseillé aux joueurs de porter bijoux ou insignes. En cas de vol ou de perte, le club n'est pas responsable.
5. Tout équipement (short ou maillot) perdu ou détérioré est remplacé ou payé par la famille.

II. DROIT ET OBLIGATION DES ENTRAINEURS

1. La responsabilité de l'entraîneur est engagée envers ses joueurs pendant son heure d'entraînement et le temps des matches.
2. Les parents sont censés accompagner leurs enfants en début et à la fin de chaque entraînement.
3. Si un entraîneur est absent, il est obligé soit de se faire remplacer, soit de prévenir tous les joueurs de son absence et annuler ainsi le cours.

III. MATCHS

1. Tous les joueurs et entraîneurs doivent se conformer à la décision de l'arbitre.

IV. SECURITE

1. Le joueur qui se blesse, même légèrement, doit immédiatement prévenir son entraîneur.
2. Si un joueur est victime d'un malaise ou d'un accident, l'entraîneur prévient la famille. S'il s'avère indispensable de procéder à une hospitalisation, l'entraîneur appelle le Samu ou les pompiers qui transporteront le joueur vers le centre hospitalier susceptible de le recevoir en urgence.

V. IL EST INTERDIT

1. D'apporter à l'entraînement ou au match des objets dangereux
2. De se livrer à des jeux violents ou à des actes de brutalité
3. Tout acte de vandalisme sur le matériel du club sera pénalisé et la réparation incombera à la famille.
4. D'avoir des propos ou des gestes incorrects vis à vis de l'entraîneur, d'un joueur ou du personnel municipal.

VI. DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES

1. Tout élément perturbateur sera sanctionné
2. En présence d'un joueur difficile et dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres, l'entraîneur peut séparer ce joueur de ses camarades momentanément ou pour plusieurs entraînements.
3. Si la gravité du cas se justifie, l'entraîneur en avise les membres du conseil d'administration qui peuvent ordonner une exclusion temporaire ou une radiation.
4. Une lettre sera envoyée aux parents pour information.

VII. INFORMATIONS

Pour toute information, merci de contacter :

Président: Willy Gabillet 06 82 06 87 59 Mail: willy.gabillet@wanadoo.fr

Secrétaire: Yannick Barrault 06 28 18 01 36 Mail: basketcam41@gmail.com

Le présent règlement sera lu et signé (parents et licenciés)

Le président

Nom du licencié: Prénom

Mail: Téléphone :

Personne à prévenir en cas d'accident :

J'accepte et autorise* ou refuse* à titre gratuit l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction de prises de vues et de photo pendant les matchs ou les entraînements.

Remplir ci-dessous pour les inscriptions d'enfants mineurs.

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant à pratiquer le basket au sein du CAM Basket et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CAM Basket, autorise tous les éducateurs et les autres parents, à transporter mon enfant..... pour tous les déplacements au cours de la saison 2019-2020, et décharge le conducteur et le propriétaire du véhicule de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

J'autorise, en mon absence, les entraîneurs, dirigeant et parents à accompagner mon enfant dans leur véhicule personnel et à prendre les décisions nécessaires à l'occasion d'un éventuel accident en compétition comme à l'entraînement.

OBSERVATIONS PARTICULIERES : (Allergies, etc....) :

Je m'engage à accompagner son équipe, en fonction de son calendrier et planning qui me sera remis.

Date et signature :

*Rayer la mention inutile